



FICHE PROGRAMME

2024/2025

ATELIER ART FLORAL

BRIÉ ET ANGONNES

VENDREDI DE 15H À 17H

Salle Communale 38320 BRIÉ

DATES	THÈMES	À APPORTER
11 octobre	"Ecorce automnale"	Découverte du support de l'année J'apporte une écorce d'épicéa ou d'un arbre de mon choix d'environ 20 cm de ht, plus une dizaine de feuilles de platane, chêne...
15 novembre	"Toutes en beauté"	J'apporte le support et un paquet de disques démaquillants
13 décembre	"Noël C des vitamines"	Le support de l'année, 2 Clémentines et une guirlande lumineuse
10 janvier	"Sur les bords du Nil"	Le support de l'année
07 février	"Gondole exotique"	Le support de l'année
14 mars	"Jeux de noeuds"	Le support de l'année
11 avril	"Paniers exquis"	Le support de l'année et un pot de yaourt en verre
23 mai	"D I Y do it yourself"	Le support de l'année et un objet de récupération insolite
13 juin	"Aulx sculpturés"	Le support de l'année

MATÉRIEL À APPORTER : Sécateur, couteau à lame, ciseaux, pince coupante, torchon, tablier, éponge, règle, toile cirée de ±1m x 1m, agrafeuse + agrafes, cutter + lames, crayon + papier, appareil photo, contenant pour transporter vos compositions.

INSCRIPTIONS	Ghislaine Chanraud	06 76 92 88 07	chanraudg@gmail.com
ANIMATEUR	Alain Héry	06 62 60 93 18	animefloral38@oobien.com
RESPONSABLE FLORISCOLA ACTIVITÉS	Laure Anne Deshairs	06 09 22 57 29	laureannedeshairs@gmail.com

TARIFS/PAR PERSONNE	MODALITÉS
ADHÉSION FLORISCOLA	Convention de partenariat en cours de rédaction . Remplir la fiche ADHÉSION/INSCRIPTION Floriscola. La carte d'adhérent vous sera transmise ultérieurement par l'animateur.
SUPPORT DE L'ANNÉE : 5 €	"Nouveau support" Par chèque séparé à régler à l'ordre de FLORISCOLA lors du 1er atelier .
PRIX DE L'ATELIER : 33 €	Le règlement devra être effectué impérativement 15 jours avant la date du premier atelier, puis d'un atelier pour le ou les suivants. Mentionner le lieu, la date de l'atelier au dos du chèque. L'inscription sera validée seulement à la réception du chèque
ADHÉSION ART ET LOISIRS	Chèque à établir à l'ordre de l'association Arts et loisirs de Brié et Angonnes
Chèque atelier à établir à l'ordre de l'association Arts et loisirs de Brié et Angonnes à remettre à : Ghislaine Chanraud	

En cas d'empêchement, prévenir minimum 15 jours avant l'atelier, passé ce délai il n'y aura pas de remboursement, vous pourrez soit vous faire remplacer, soit récupérer vos fleurs.